



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Mémoire de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sur le projet de Politique québécoise de la jeunesse 2015 du Secrétariat à la jeunesse

29 septembre 2015

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (l'OEQ) est heureux de contribuer à la consultation du Secrétariat à la jeunesse du ministère du Conseil exécutif à propos de son projet de Politique québécoise de la jeunesse (la Politique). En effet, les défis actuels et futurs de la jeunesse québécoise interpellent particulièrement notre profession puisque nombre d'entre eux sont étroitement liés à nos valeurs fondamentales telles que la pleine participation sociale des personnes et l'adoption de saines habitudes de vie, notamment par l'accès à des activités et à des occupations valorisantes. D'ailleurs, les divers axes proposés par la Politique abordent de nombreuses cibles d'intervention des ergothérapeutes : la pratique d'activités significatives, la santé mentale des jeunes et ses liens avec leur rendement à l'école, au travail et dans leurs relations interpersonnelles, la réduction des obstacles à la pleine participation sociale et citoyenne, l'intervention auprès d'élèves et d'étudiants ayant des besoins particuliers ainsi que l'accès au travail notamment à un travail adapté à la condition physique et mentale de la personne. Il nous fera donc plaisir de partager nos expériences en la matière de même que de vous proposer des moyens qui pourraient faciliter l'atteinte des objectifs visés par la Politique.

Commentaires généraux

Un appui de l'OEQ à la Politique québécoise de la jeunesse

Dans l'ensemble, l'OEQ appuie le projet de Politique puisque, comme nous l'avons mentionné en introduction, elle est en ligne directe avec les valeurs et les cibles d'intervention de notre profession. Nous croyons que les orientations qui y figurent doivent constituer des priorités non seulement pour le gouvernement mais également pour la société dans son ensemble.

L'importance de la coordination, de la cohérence et de la continuité

Étant donné la diversité des populations qui bénéficient des services des membres de l'OEQ, nous sommes appelés à contribuer aux réflexions menées par divers ministères et organismes, publics et parapublics, dont plusieurs sont étroitement liées aux thématiques de la Politique. Nous comprenons que la Politique se veut complémentaire aux politiques, stratégies et actions de ces instances. Toutefois, comme nous avons été à même de le constater par le passé dans d'autres dossiers, il est primordial d'aller au-delà d'une complémentarité des programmes et des services et viser leur cohérence, leur coordination et leur continuité. En ce sens, il nous apparaît primordial que les politiques et les programmes dédiés à l'enfance et à la petite enfance soient planifiés en étroite continuité avec les objectifs prioritaires de la Politique puisqu'il est essentiel de prévenir et d'aborder le plus précocement possible les problématiques qui affectent les jeunes de 15 à 29 ans.

Recommandation 1.

Nous recommandons que le Secrétariat à la Jeunesse mette en place des tables de concertation ou d'autres mécanismes de coordination pour s'assurer que l'ensemble des acteurs concernés coordonnent leurs efforts envers l'atteinte des objectifs de la Politique. Le mécanisme retenu devra permettre à ces acteurs d'assurer non seulement la coordination de leurs efforts afin d'optimiser leurs ressources de plus en plus limitées mais également d'agir en cohérence l'un avec l'autre car tous doivent contribuer aux objectifs de la Politique pour qu'elle soit un succès. Finalement, les moyens mis en place devront aussi assurer la continuité des actions déployées pour qu'elles aient un effet à long terme sur la situation des jeunes des générations actuelles et suivantes. Selon nous, les acteurs de l'enfance et de la petite enfance doivent également contribuer à cet objectif de continuité.

L'inclusion de la maladie et du handicap comme motif de discrimination et d'inégalité

Les différents axes de la Politique énoncent une diversité de motifs étant à la source de discrimination et d'inégalités, par exemple pour l'accès à l'emploi et à l'éducation. Nous sommes surpris de constater que la Politique fasse rarement mention de populations vulnérables telles que les jeunes personnes handicapées et celles atteintes de troubles mentaux qui font face à d'importants obstacles à une pleine participation sociale et au plein exercice de leur citoyenneté.

Recommandation 2.

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse revoie l'ensemble des axes de sa Politique pour inclure aux endroits opportuns le handicap et la maladie comme cause de discrimination et d'inégalités.

L'importance d'ajouter la stigmatisation à la description des problématiques vécues par les jeunes

De même, afin d'être en cohérence avec le futur Plan d'action en santé mentale (PASM) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le cycle 2015-2020, la Politique devrait également aborder la stigmatisation comme obstacle à la participation sociale et citoyenne. Si le PASM s'actualise tel qu'il a été présenté lors des consultations tenues par le MSSS au cours des dernières années, la problématique de la stigmatisation sera au cœur de ses actions qui sont en parfaite cohérence avec la Politique, notamment quant à l'accès à l'emploi, au logement, etc.

Recommandation 3.

Nous recommandons au Secrétariat à la Jeunesse d'inclure la stigmatisation des personnes vivant avec un trouble mental aux problématiques causant la discrimination et l'inégalité des personnes.

Axe d'intervention I. De saines habitudes de vie

L'OEQ appuie pleinement la priorité accordée par la Politique à l'adoption de saines habitudes de vie. Parmi l'ensemble des moyens pour y arriver, nous tenons particulièrement à souligner l'importance de l'accès à des occupations significatives qui correspondent aux intérêts des personnes et, le cas échéant, qui sont adaptées à leur condition personnelle. Cet important déterminant de la santé des individus est un des facteurs-clés de la pleine participation sociale et citoyenne.

La pratique d'activités physiques

En ce qui a trait à la pratique d'activités physiques, l'OEQ est d'accord que l'amélioration du niveau d'activité physique des jeunes doit tenir compte des contraintes énoncées dans le document de consultation (temps, priorités, équilibre des activités) et qu'elle passe par une intégration aux activités courantes des jeunes et de leurs familles.

Pour ce faire, il est toutefois essentiels que les jeunes, avec ou sans difficultés particulières, aient accès à une variété d'activités leur permettant de s'engager dans des activités qui suscitent leur intérêt et leur motivation et qui correspondent à leur niveau d'habiletés. Les obstacles entravant une telle offre diversifiée doivent être considérés par la Politique, par exemple les contraintes financières des jeunes et de leurs familles, l'offre limitée pour les personnes vivant avec des déficiences physiques ou mentales, les disparités régionales, les problématiques de transport notamment en termes d'accessibilité au transport adapté, etc. Les établissements d'enseignement étant un milieu de vie où les jeunes passent une grande part de leur temps, l'élargissement de l'offre d'activités physiques, de nature sportive ou autre, permettrait de contourner certaines des contraintes citées précédemment. Une telle stratégie favoriserait également l'objectif de favoriser une meilleure participation citoyenne et sociale en facilitant l'intégration de tous les élèves et étudiants dans leur milieu scolaire.

L'OEQ souhaite attirer l'attention du Secrétariat à la jeunesse sur la situation des jeunes atteints de déficiences physiques et mentales pour qui les possibilités de participer à des activités physiques adaptées à leur condition sont grandement limitées. Selon nous, la Politique doit être la plus inclusive possible et sa mise en œuvre doit viser toutes les catégories de jeunes qui composent la société québécoise.

La santé mentale

L'OEQ croit également que la santé mentale des jeunes est une préoccupation de première importance pour la société québécoise. Deux aspects relatifs à cette problématique doivent être considérés : la prévention des troubles mentaux et les services à offrir aux jeunes qui vivent avec un trouble mental.

Comme le document de consultation le cite si bien, les problèmes de santé mentale des jeunes ont des conséquences sur leur bien-être, leur productivité au travail ou aux études, sur leurs relations avec les amis et la famille et parfois sur leur vie elle-même. En conséquence, il nous apparaît que les moyens à inclure à la future Stratégie jeunesse soient prioritairement déployés dans les milieux de vie des jeunes : dans les milieux scolaires, au travail et dans la communauté.

Ainsi, pour le volet préventif, il faut que les acteurs de ces milieux soient suffisamment formés pour soutenir le déploiement d'actions préventives et la détection des troubles mentaux. L'OEQ croit également qu'une offre d'activités significatives pour les jeunes qui leur permettent d'exploiter leurs habiletés, leurs talents et leurs intérêts est un facteur important favorisant leur santé mentale autant que leur santé physique, comme nous en avons fait part dans la section précédente.

De plus, lorsqu'ils se trouvent face à une problématique de santé mentale, les jeunes doivent avoir accès aux services requis pas une telle condition, et ce, dans la diversité des milieux où ils se trouvent. Malheureusement, il appert que de tels services sont grandement limités, notamment dans les établissements d'enseignement. L'absence ou la rareté de ces ressources privent les jeunes du soutien requis pour surmonter les obstacles auxquels leur condition les confronte et privent également ces milieux de l'expertise nécessaire pour mettre en place les stratégies optimales pour réduire la stigmatisation dont ces jeunes peuvent faire l'objet. De même, les jeunes et les employeurs doivent avoir accès à des ressources professionnelles compétentes pour faciliter l'intégration et le maintien en emploi des jeunes atteints de troubles mentaux.

Bien que la Politique se veuille complémentaires aux programmes des réseaux de l'éducation, de la santé et de l'employabilité, leurs objectifs communs demandent des actions concertées pour favoriser la santé mentale des jeunes et leur pleine participation sociale et citoyenne. Nous avons d'ailleurs souligné positivement les efforts prévus sur ce plan par le PASM 2015-2020 dans nos commentaires transmis à ce sujet au MSSS en février dernier.

Dans ces mêmes commentaires, l'OEQ attirait l'attention du MSSS sur les jeunes sous la responsabilité des centres jeunesse. Nous exprimions alors notre préoccupation quant aux services limités offerts à ces jeunes, notamment sur les plans des interventions de prévention primaire, secondaire et tertiaire de la maladie mentale et de la détérioration de leurs habiletés fonctionnelles. Nous croyons donc que la Politique doit apporter une attention spéciale à la situation de ce groupe de jeunes afin de les soutenir dans le déploiement de leur plein potentiel dans l'accomplissement de leurs activités, de leurs rôles sociaux et des projets qui donnent du sens à leur vie. Le contexte particulier dans lequel ces jeunes se développent et acquièrent leur autonomie demandent des interventions adaptées et différentes des jeunes de la population générale.

Les relations interpersonnelles harmonieuses et les rapports égalitaires

Bien que l'OEQ appuie l'ensemble des enjeux soulevés dans la section du document traitant des relations interpersonnelles harmonieuses, il nous est apparu surprenant que les stéréotypes liés au handicap et à la maladie, notamment les troubles mentaux, ne soient pas nommément inscrits. Ces jeunes sont souvent exclus des cercles sociaux auxquels appartiennent la majorité des jeunes d'aujourd'hui. Même si l'accès à la technologie est répandue et accessible, même aux personnes ayant un handicap, il n'en demeure pas moins que ces jeunes se retrouvent souvent isolés et leurs relations interpersonnelles sont limitées. La présence d'un handicap peut aussi être la source de stigmatisation voire d'intimidation puisque la présence d'une différence quelle qu'elle soit peut faire l'objet de tels comportements malheureux.

Recommandation 4.

Nous recommandons que tous les jeunes, avec ou sans difficultés particulières, aient accès à une variété d'activités leur permettant de s'engager dans celles qui suscitent leur intérêt et leur motivation, et qui correspondent à leur niveau d'habiletés. À cette fin, nous recommandons de privilégier les milieux d'enseignement car cet environnement permettrait, selon nous, de surmonter de nombreux obstacles limitant l'adoption de saines habitudes de vie dont la participation dans des activités physiques.

Recommandation 5.

Nous recommandons que la Politique soit la plus inclusive possible et que sa mise en œuvre vise toutes les catégories de jeunes qui composent la société québécoise dont ceux atteints de déficiences physiques et mentales ou de troubles mentaux.

Recommandation 6.

Nous recommandons que les moyens visant la santé mentale des jeunes à inclure à la future Stratégie jeunesse soient prioritairement déployés dans leurs milieux de vie : les milieux scolaires, du travail et la communauté.

Recommandation 7.

Nous recommandons de bien harmoniser la Politique avec le PASM 2015-2020 afin d'assurer une cohérence des objectifs et des actions, notamment quant aux services à offrir aux jeunes autant sur le plan de la prévention que des interventions. Nous croyons qu'une attention particulière doit être portée sur la situation des jeunes sous la responsabilité des centres jeunesse afin de favoriser leur pleine participation sociale et citoyenne.

Recommandation 8.

Nous recommandons d'inclure le handicap et la maladie comme facteurs influençant l'établissement de relations interpersonnelles harmonieuses et des rapports égalitaires afin de s'assurer que la Politique et la future Stratégie jeunesse incluent les jeunes qui font face à de l'intimidation, à de l'exclusion et à de la stigmatisation sur de telles bases.

Axe d'intervention II. Un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires

L'OEQ appuie les priorités du Secrétariat à la jeunesse sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaire. Plusieurs des arguments et des recommandations que nous avons émises pour l'axe I sont également applicables ici : l'accès à une diversité d'activités parascolaires correspondant aux intérêts et aux habiletés des jeunes, la prévention de l'intimidation, de l'exclusion et de la stigmatisation quelle qu'en soit la source, la réduction des obstacles limitant la participation sociale et l'établissement de relations harmonieuses, etc. Tous les éléments dont nous avons fait état dans les pages précédentes peuvent s'appliquer en milieu scolaire et peuvent certainement contribuer à l'établissement d'un milieu favorable à la persévérance et à la réussite scolaires. Soulignons toutefois quelques aspects propres au contexte éducatif québécois qui méritent notre attention.

Certains jeunes présentant des difficultés particulières nécessiteront une approche individualisée si l'on veut les maintenir dans un chemin menant à l'obtention d'un diplôme. Des évaluations professionnelles, réalisées dans le milieu scolaire, sont les plus propices à la définition d'un plan d'intervention individualisé qui cibleront précisément les difficultés vécues par le jeune et les moyens de les aborder de manière optimale. Or, il est largement reconnu que le réseau scolaire québécois possède des ressources professionnelles plus que limitées. Il en est ainsi des services offerts par les membres de notre profession, l'ergothérapie.

La Politique mentionne que le Secrétariat à la jeunesse souhaite mieux cibler les besoins en matière d'orientation des jeunes. L'OEQ appuie l'accent mis sur cet enjeu. Cependant, pour les jeunes présentant des conditions particulières, des évaluations professionnelles complémentaires sont requises pour bien orienter de tels jeunes vers des choix de parcours scolaires et professionnels adaptés à leur situation personnelle. Il est donc primordial que la Politique mette de l'avant l'importance d'une orientation scolaire et professionnelle adaptée à tous les groupes fréquentant le réseau scolaire québécois, dont les jeunes avec des besoins particuliers, et que ceux qui le nécessitent puissent obtenir les services professionnels requis pour les guider de manière optimale. Une concertation du Secrétariat à la jeunesse et des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux nous apparaît incontournable pour assurer la cohérence des actions, l'optimisation des ressources et la continuité des moyens mis en œuvre, de la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme terminal de niveau secondaire, collégial ou universitaire.

Recommandation 9.

Nous recommandons que la Politique mette de l'avant l'importance d'une orientation scolaire et professionnelle adaptée à tous les groupes fréquentant le réseau scolaire québécois, dont les jeunes avec des besoins particuliers, de même que la nécessité de leur offrir des services professionnels requis pour les guider de manière optimale dans leur cheminement éducatif et professionnel.

Recommandation 10.

Nous recommandons une concertation du Secrétariat à la jeunesse et des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux pour assurer la cohérence des actions visant la persévérance et la réussite scolaires, l'optimisation des ressources déployées et la continuité des moyens mis en œuvre, de la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme terminal de niveau secondaire, collégial ou universitaire.

Axe III. Des jeunes prêts pour le travail, une économie prête à les accueillir

La situation des jeunes avec des difficultés particulières

L'OEQ appuie les orientations proposées par le Secrétariat à la jeunesse quant à l'accès des jeunes à l'emploi et à l'entrepreneuriat. Le champ d'expertise des ergothérapeutes comprenant un ensemble d'activités professionnelles d'évaluation et d'intervention reliées au travail (p. ex. : intégration, maintien, réadaptation au travail), l'OEQ souhaite attirer l'attention du Secrétariat à la jeunesse sur la situation des personnes atteintes de déficiences physiques et mentales, ou de troubles mentaux, pour qui d'importants obstacles sont actuellement présents dans ce domaine. Étant donné les effets du vieillissement de la population sur la disponibilité de la main-d'œuvre active, il est plus qu'important que le potentiel de ces jeunes soit mis à profit.

Le document de consultation souligne bien la problématique de l'accès à l'emploi pour les personnes vivant avec des difficultés particulières. Malgré les objectifs passés du Gouvernement pour accroître le niveau d'activité professionnelle de ces personnes, nous constatons que peu de progrès ont été faits sur ce plan. Lors de sa consultation en vue de l'élaboration de la Phase II de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2014-2018 menée en 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale rapportait que Le taux d'activité des personnes handicapées serait de 59 %, comparativement à 77 % pour l'ensemble de la population active. En réponse à cette consultation, l'OEQ mentionnait trois enjeux importants à considérer si l'on veut accroître le taux d'activité professionnelle de ces personnes :

1. une évaluation rigoureuse des capacités de travail des jeunes avec difficultés particulières,
2. un plan d'intégration et de maintien en emploi échelonné sur une longue période,
3. un meilleur arrimage avec les services de soutien à domicile pour que les difficultés à réaliser ses activités courantes ne constituent pas un obstacle à l'accès et au maintien à l'emploi.

Selon nous, ces enjeux sont toujours d'actualité. En effet, pour assurer le succès de l'intégration et du maintien en emploi des jeunes ayant des besoins particuliers, il faut d'abord et avant tout établir un plan d'action rigoureux tant sur le plan de l'évaluation de leurs besoins que des services à leur offrir pour atteindre un tel objectif. Il s'agit d'une démarche intersectorielle des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'employabilité qui doivent travailler main dans la main au bénéfice du jeune désireux réaliser ses projets de vie. À nouveau, nous en revenons à cette absolue nécessité de cohérence et de complémentarité des actions. Il s'agit là d'un rôle important à jouer dont le leadership pourrait être assuré par le Secrétariat à la jeunesse.

Recommandation 11.

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse assume un rôle de leadership dans la coordination et la cohérence des efforts intersectoriels des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et de l'employabilité au bénéfice des jeunes ayant des difficultés particulières désireux accéder au marché du travail.

L'accès aux stages en emploi et aux emplois d'été pour les étudiants avec des difficultés particulières

Une des manières de développer l'employabilité des jeunes est leur participation aux stages en milieu de travail et le travail d'été. Malheureusement, ces options sont rarement accessibles aux jeunes ayant des déficiences physiques et mentales car l'adaptation des milieux de travail aux difficultés particulières du stagiaire ou de l'étudiant-travailleur, pour une période limitée, représente un obstacle majeur.

Comme nous le proposons au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2013, nous suggérons que les commissions scolaires établissent des partenariats avec des organismes du secteur de l'emploi et des employeurs régionaux offrant des emplois d'été aux étudiants

(entreprises, municipalités, etc.) afin de définir des postes destinés aux jeunes handicapés. Une banque d'emplois adaptés régionaux pourrait alors être disponible. Une telle procédure permettrait de donner accès rapidement à un emploi d'été à certains jeunes handicapés sans exiger un effort d'adaptation majeur à chaque année. Un service d'accompagnement du jeune travailleur, offert pendant la période d'emploi, permettrait également de réduire la charge sur l'employeur. Cela exigerait une excellente coordination du milieu scolaire et du milieu d'emploi. Toutefois, un tel investissement permettrait aux jeunes handicapés de vivre une expérience de travail de courte durée et aux employeurs de se familiariser avec le potentiel d'une personne handicapée dans son milieu de travail. Pour les premiers, l'expérience peut favoriser leur éventuelle transition de l'école vers le marché du travail et, pour les seconds, d'adapter leur perception sur l'employabilité des personnes handicapées.

Recommandation 12.

Nous recommandons que des stratégies soient mises en place pour faciliter l'accès aux stages et aux emplois d'été pour tous les groupes d'étudiants, notamment pour les étudiants avec des déficiences physiques ou mentales qui font face à d'importants obstacles dans ce domaine.

Le soutien aux employeurs

Il faut aussi mentionner le soutien dont doivent bénéficier les employeurs pour intégrer à leur entreprise des jeunes ayant des besoins particuliers. Comme la Politique en fait mention, ces jeunes peuvent faire l'objet d'inégalités en matière d'accès à l'emploi qui peuvent toutefois être surmontées par une plus grande ouverture des employeurs à les accueillir. Des actions de promotion, des programmes d'information et de soutien à l'emploi plus développés en plus d'une gamme de services d'intégration à l'emploi favoriseraient très certainement l'intégration et le maintien à l'emploi d'un groupe de jeunes qui ne demandent qu'à contribuer plus activement au marché du travail.

Recommandation 13.

Nous recommandons un élargissement des services offerts aux employeurs afin de favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de jeunes avec difficultés particulières au marché du travail.

La situation des jeunes qui ne peuvent occuper un travail rémunéré

Malheureusement, ce ne sont pas tous les jeunes présentant des difficultés particulières qui pourront accéder au marché de l'emploi étant donné l'ampleur de leur problématique. Il n'en demeure pas moins que ces personnes souhaitent avoir une vie active et ont des projets de vie par lesquels ils désirent se réaliser. L'OEQ constate que la Politique ne fait toutefois pas mention de ces jeunes ni d'orientation à leur égard. Il nous apparaît ainsi important que la Politique soit davantage inclusive de la réalité de ces jeunes et que l'accès à l'emploi ne soit pas la seule avenue exploitée en tant qu'occupation principale des jeunes vivant des difficultés particulières. Les besoins sur ce plan sont immenses puisque, bien souvent, une fois la scolarité terminée, ces jeunes n'ont plus accès à des activités correspondant à leurs capacités, à leurs intérêts et à leurs aspirations.

Recommandation 14.

Nous recommandons au Secrétariat à la jeunesse qu'il soit plus inclusif et qu'il prévoit des orientations pour les jeunes qui n'ont pas la capacité d'accéder à un emploi rémunéré.

Axe d'intervention IV. Une citoyenneté active et plurielle

L'OEQ appuie les orientations de la Politique envers la citoyenneté active et plurielle des jeunes. Les valeurs fondamentales de notre profession soutiennent un engagement social et citoyen inclusif et ouvert à tous les groupes, dont les jeunes, avec ou sans difficultés particulières.

De la même manière que la Politique en fait mention en p. 50, nous sommes particulièrement préoccupés par la faible représentativité de certaines catégories de jeunes dans les lieux décisionnels et politiques. Le document fait mention des jeunes femmes, des jeunes des minorités visibles et des jeunes Autochtones. Nous croyons qu'il est également essentiel de cibler comme priorité la participation citoyenne des jeunes ayant des déficiences physiques ou mentales, ou des troubles mentaux, qui hors des groupes de défense de leurs droits ou de leurs intérêts, nous semblent être peu présents dans les instances décisionnelles, politiques ou institutionnelles. Selon nous, leur perspective unique sur la situation des jeunes serait une contribution importante aux débats de société contemporains. Leur faire une plus grande place, au même titre que tout autre groupe de jeunes susceptibles d'être exclus des actions citoyennes, nous apparaît incontournable.

Recommandation 15.

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse s'assure de considérer la situation des jeunes ayant des difficultés particulières (défiance physique ou mentale, troubles mentaux) dans l'ensemble de ses orientations ayant trait à la citoyenneté active et plurielle des jeunes.

Conclusion

L'équité des personnes dans leur possibilité de s'engager dans des activités de leur choix, correspondant à leurs intérêts et à leurs habiletés, est ce que notre profession nomme la justice occupationnelle. Le projet de Politique québécoise de la jeunesse soumis pour consultation rejoint en plusieurs points cette valeur fondamentale des ergothérapeutes. En ce sens, nous sommes heureux de constater la vision du Secrétariat à la jeunesse et anticipons la venue de la Stratégie d'action jeunesse qui définira les moyens en permettant l'actualisation.